

Nos services

Assistance aux personnes dépendantes

La question du maintien à domicile et de la dépendance est un enjeu important.

Lorsqu'un proche est frappé d'une perte d'autonomie la famille, les amis ou les aidants se mobilisent dans ce qui est souvent vécu comme une période difficile autant pour la personne dépendante que pour ses proches.

Personne ne peut rester indifférent à ce vecteur de liberté essentiel qu'est la mobilité physique.



- Aide à la **mobilité** et transport
(accompagnement : Ménages, Médecins, Pharmacies, courses, activités...)
- Ménage, repassage
- Préparation des repas (cantine d'urgence, régime sans sel)
- Assistance administrative
- **Hygiène** corporelle non médicalisée
- Habillement, déshabillage, appareillage, alimentation
- Lever, coucher, déplacement au bras
- Maintien des relations sociales
- **Activités** intellectuelles et sensorielles
- Garde malade (soins)
- Soins esthétiques
(Hygiène mise en beauté : lavage et séchage des cheveux, maquillage...)
- **Services** de la vie quotidienne
- Promenades

Nos services +

Accompagnement des familles et enfants

Plusieurs services à la personne existent pour simplifier le quotidien des parents et assurer la sécurité et le confort des enfants.

Qu'il s'agisse d'un besoin régulier ou ponctuel, la garde à domicile permet de respecter les horaires de l'enfant et les vôtres.

C'est l'assurance d'une organisation compatible avec les délais de votre vie professionnelle ou personnelle.



- Garde d'enfant
- Gâter
- **Transport**
(cantine / école, activités extrascolaires, loisirs, ...)
- Bain, change, ...
- **Repas**
- Jeux
- **Soutien scolaire**
- Service de la vie quotidienne
- **Ménage**, repassage
- Préparation des repas
- Assistance administrative
- Petit bricolage
- Promenade d'animaux domestique
- ...

Les aides

Quelles solutions ?



- **PAJE** : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
www.caf.fr/nubrique/aides-et-services/
La Paje comprend : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément de libre choix du mode de garde.
- **APA** : Allocation Personnalisée à l'Autonomie
<http://vosdroits.service-public.fr/F0009.xhtml>
L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées. Elle est ouverte aux personnes hébergées à domicile ou dans un établissement.
- **AAH** : Allocation Adulte Handicapée
<http://vosdroits.service-public.fr/F2464.xhtml>
L'AAH permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.
- **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
<http://vosdroits.service-public.fr/F0002.xhtml>
La PCH est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.
Cette prestation couvre les aides humaines, aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) aides animales.
- **AEEH** : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapée
<http://vosdroits.service-public.fr/F0811.xhtml>
L'AEEH est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé. Cette aide est versée à la personne qui assume la charge d'un enfant handicapé, sous réserve de remplir certaines conditions.
- **Impôt** : La réduction ou le crédit d'impôt 50%
<http://vosdroits.service-public.fr/F0221.xhtml>
Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour vos dépenses liées à l'emploi d'un salarié à votre domicile.